

Envoyé en préfecture le 15/10/2025
Reçu en préfecture le 15/10/2025
Publié le 15 OCT. 2025
ID : 056-215600420-20250930-DEL2025_56-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2025

N°DC-2025-56

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Avis sur la révision du PLU de Grand-Champ

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 26 septembre deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DREANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Marie-Bernard BROUDIC donne pouvoir à M. Christian BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure GAIN

La commune de Grand-Champ a arrêté son Plan local d'urbanisme (PLU) le 17 juin 2025.

En tant que commune limitrophe, Colpo doit rendre un avis sur la révision générale du PLU de Grand-Champ.

La commune de Colpo a reçu un courrier le 30 juin, contenant toutes les pièces du dossier.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de PLU conformément à l'article L.132-13 du code de l'urbanisme.

Après un examen du projet, en particulier des secteurs limitrophes de la commune de Grand-Champ, le conseil municipal n'émet aucune observation sur le projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DONNE un avis favorable au projet de PLU de la commune de Grand-Champ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Freddy JAHIER

